L'action sociale est une des priorités du Département qui propose aux futurs parents ou parents de jeunes enfants, un accompagnement adapté à chaque situation :

- Promotion de la santé
- Soutien à la parentalité
- Protection de l'enfance



- Toutes les informations sur : yvelines.fr/pmi •
- 01 39 07 78 78 contact@yvelines.fr •





yvelines.fr

La Protection Maternelle et Infantile c'est prévenir et promouvoir la santé de la famille et des enfants de 0 à 6 ans grâce à des consultations, des actions collectives, des visites à domicile et des permanences. La PMI est gratuite pour tous, elle garantit la confidentialité et le secret médical.

## Quelles sont les missions de la PMI?



#### LE SUIVI DE GROSSESSE

- Consultations pré et postnatales
- Entretien prénatal précoce
- Informations et conseils sur l'allaitement
- Accompagnement médico-social en lien avec les professionnels de la périnatalité et de la maternité



### LES CONSULTATIONS POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS

- Permanences puéricultrices :
- accueil, pesées, conseils (alimentation, sommeil, prévention des accidents domestiques, développement, jeux...)
- Consultations de prévention :
  - examen médical, vaccinations, orientations, suivi du développement global du nourrisson et du jeune enfant



## LES BILANS DE SANTÉ EN ÉCOLE MATERNELLE

- Examen et dépistages (poids, taille, vision, audition, langage...)
- Orientations
- En coordination avec les médecins de l'Éducation Nationale



## LES ACTIONS COLLECTIVES

- 5 Soutien à la parentalité
- Espaces d'échanges thématiques avec les parents (jeux, langage, sommeil, développement...)
- Messages de prévention
- Partenariat avec d'autres professionnels



### L'AGRÉMENT DES MODES D'ACCUEIL

- Délivrance des agréments, suivi et contrôle :
- des assistants maternels
- des assistants familiaux
- des établissements d'accueil de jeunes enfants



## LA PROTECTION DE L'ENFANCE

- Évaluation des informations préoccupantes sur demande de la CCIP (Cellule Centralisée des Informations Préoccupantes)
- Travail partenarial de réseau
- Aide à l'orientation
- Suivi médical des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance

## Où se passent les actions?

- 5 Dans les centres de PMI, retrouvez toutes les coordonnées sur www.yvelines.fr/pmi
- **S** Visites à domicile des sages-femmes et des puéricultrices pour un accompagnement personnalisé à la demande des familles ou d'un professionnel médical et/ou social.
- Avec et chez nos partenaires pour les actions collectives (crèches, écoles maternelles, maternités, mairies).

# Quels professionnels pour vous accompagner?

- Des infirmières-puéricultrices
- Des infirmières
- Des sages-femmes
- 5 Des médecins
- Des assistants administratifs

